



FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
Prolongation/réallocation budgétaire d'un projet PRF
sans impact sur le coût global¹

| | |
|--|---|
| <p>Titre du projet : Appui aux institutions judiciaires et pénitentiaires des provinces de l'Est de la République Démocratique du Congo.</p> | <p>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO) Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS).</p> |
| <p>Personne à contacter concernant le projet : Pour l'UNOPS Mme Tatiana WAH Adresse : 34, Avenue Pumbu, Commune de la Gombe, Kinshasa. Téléphone : +243 819 455 486 E-mail : TatianaW@unops.org</p> | <p>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) : Ministère de la Justice et Droits Humains</p> |
| <p>Numéro de projet du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) : PBF/COD/E7 <i>Utiliser le numéro de projet actuel du MPTF</i></p> | <p>Site du projet : RDC, Sud Kivu (Territoires de Fizi et Kalehe).</p> |
| <p>Description du projet : Le projet contribue à la restauration de l'autorité de l'Etat à travers le renforcement des capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires, et au renforcement des mécanismes légaux et judiciaires de répression des actes criminels (la chaîne pénale). Ceci s'obtiendra par l'opérationnalisation des prisons de Bunyakiri et Fizi, nouvellement construites dans le cadre de ISSSS/STAREC, et d'une stabilisation des principales prisons à</p> | <p>Budget PBF : \$ 2,431,073 Contributions hors PBF : \$ 2,555,002 Budget total du projet : \$ 4,986,075</p> <p>Date de démarrage du projet : 13 juin 2014 Date initiale d'achèvement du projet : 30 avril 2015 Nouvelle date d'achèvement (le cas échéant) : 31 octobre 2015</p> |

¹ Veuillez utiliser ce formulaire UNIQUEMENT si la prolongation est sans effet sur le coût global ni sans impact significatif sur le résultat visé OU si une réallocation budgétaire pour un même projet a un impact d'au moins 15 % sur une ou plusieurs catégories de dépense. Le Formulaire 3.3 de transmission (« Transmittal Form ») n'est pas nécessaire. Toutefois, un procès-verbal du JSC indiquant qu'il n'y a pas d'objections au changement doit être effectué dans les 3 mois suivant la proposition de changement. Le formulaire et le procès-verbal du JSC devront être soumis au MPTF et au PBSO for information.

| | |
|--|--|
| <p>risque de l'Est à travers la mise en œuvre d'activités génératrices des revenus</p> <p><i>Décrire en une phrase les principales raisons de la révision du descriptif de projet d'origine en termes de stratégie et en quoi cela contribue à la consolidation de la paix dans le pays, en se référant aux principaux résultats visés par le projet et à la théorie de changement.</i></p> | |
| <p>« Score » d'égalité entre les sexes (« Gender Marker »)²: 2</p> <p><i>Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.</i></p> <p><i>Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.</i></p> <p><i>Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.</i></p> <p><i>Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.</i></p> | |
| <p>Résultats du projet : Contribuer à la restauration de l'autorité de l'état par le renforcement des capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires.</p> | |
| <p>Domaine de résultat du Fonds³ résumant au mieux l'objectif du projet :4.2</p> | |

² PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1888, 1889, 1960 et 2122 et tel que mandaté par le Secrétaire général dans ses Sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

³ Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien à la mise en application des traités de paix et au dialogue politique (Priorité 1) :
 - (1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;
2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :
 - (2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;
3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :
 - (3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.
- 4) (Re)-mise en place des services administratifs essentiels (Priorité 4).
 - (4.1) Renforcement de la capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'État/ administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat du Fonds).

| <i>(Pour les projets financés par le PRF)*</i> | |
|--|--|
| <p>Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU (RUNO) <i>(un espace de signature par RUNO)</i></p> <p>Nom du Représentant : Esthara WATH</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'Agence : UNOPS</p> <p>Date et cachet 15-4-2015</p> | <p>Représentant des autorités nationales</p> <p>Nom du Représentant du gouvernement partenaire: SEM. Alexis THAMBWE MWAMBA</p> <p>Signature</p> <p>Titre : Ministre de la Justice et des Droits Humains</p> <p>Date et cachet 29.04.2015</p> |

Table des matières

| | | |
|-----|--|---|
| I. | Cause des changements apportés au projet et justification..... | 5 |
| a. | Nature du changement et justification | 5 |
| II. | Impact budgétaire..... | 5 |
| a. | Révision du budget | 5 |
| | Tableau 1: Activité budgétaire du projet | 6 |
| | Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO | 7 |

I. Cause des changements apportés au projet et justification

a. Nature du changement et justification

L'extension de la durée du projet sollicitée n'a aucune implication financière. Certains paramètres non maîtrisables ont concouru au ralentissement des travaux, il s'agit de:

- Pluviométrie abondante répartie sur toute l'année ralentissant ainsi le transport des matériaux et l'exécution des travaux ;
- Approvisionnement des matériaux sur une longue distance (Uvira, Bukavu, Goma) ; quelques fois l'achat se fait à partir des pays voisins (Burundi, Ruanda) ;
- Rupture de trafic suite à l'effondrement de certains ponts sur le parcours entraînant l'arrêt de fourniture des matériaux, dont la conséquence est la baisse du rythme d'exécution des travaux.

Le retard occasionné dans l'exécution des travaux est estimé à 2 mois. Ainsi, une extension de six (06) mois allant du 30 avril (date projetée de fin du projet) au 31 octobre 2015 est nécessaire afin de pouvoir achever les travaux conformément à l'accord signé entre les deux parties. L'extension prend également en compte le délai de garantie (trois mois) et de paiement des factures ainsi que la période de rédaction du rapport.

Les dispositions suivantes ont été prises afin d'achever les travaux :

- **Achat et stockage sur chantier** des tous les matériaux importés nécessaires pour l'achèvement des travaux, il s'agit des matériaux tels que : ciment, barres de fer, peinture, tôles galvanisées, clous, tuyaux, etc. Un minimum de deux semaines est requis pour cette opération. Une fois les matériaux sur site, cela permettra de se mettre à l'abri de toute rupture de stock même s'il y a coupure de trafic pour une raison ou une autre (les matériaux locaux sont achetés sur place) ;
- Mise en place de plusieurs équipes, augmentation de la main d'œuvre, répartition des tâches suivant les lots des travaux ;
- Exécution simultanée des tâches pour tous les travaux restants ;
- Une évaluation sera faite sur une base hebdomadaire et des mesures correctives seront prises en cas d'écart, ainsi une supervision rapprochée sera mise en place.
- Les missions conjointes de suivi et évaluation avec les partenaires de mise en œuvre seront intensifiées.

II. Impact budgétaire

a. Révision du budget

Il n'y a pas de révision budgétaire. C'est une extension sans coût.

Tableau 1: Activité budgétaire du projet

| Résultat/numéro du produit | Nom du produit | RUNO(s) | Produit du budget | Commentaires (c.à.d. sur la justification concernant les types d'apports fournis ou le budget) |
|---|--|---------|-------------------|--|
| Résultat 1 : Contribuer à la restauration de l'autorité de l'état par le renforcement des capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires. | | | | |
| Produit 1.1 | Les prisons de Fizi et Bunyakiri dans le Sud Kivu sont totalement opérationnelles. | UNOPS | 476 456.02 | |
| Total | | | 476 456.02 | |

Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO⁴

Ce tableau reprend uniquement l'allocation budgétaire à UNOPS, étant donné que les autres composants du PNUD et d'OIM ont été complétés et ne sont donc par conséquent pas étendus par cette demande.

| PROJET DE BUDGET PBF – RUNO 1 UNOPS (rajouter un tableau par RUNO supplémentaire) | | | |
|---|-------------------|------------------------------------|------------------------|
| Catégories de dépense | Budget d'origine | Augmentation / diminution proposée | Nouveau budget proposé |
| 1. Personnel et autres employés | 44 990.00 | 0.00 | 44 990.00 |
| 2. Fournitures, produits de base, matériels | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) | 42 582.00 | 0.00 | 42 582.00 |
| 4. Services contractuels | 321 948.00 | 0.00 | 321 948.00 |
| 5. Frais de déplacement | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| 6. Transferts et subventions aux homologues | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs | 35 766.00 | 0.00 | 35 766.00 |
| Sous-total | 445 286.00 | 0.00 | 445.286.00 |
| 8. Coûts indirects* | 31 170.02 | 0.00 | 31 170.02 |
| TOTAL | 476 456.02 | 0.00 | 476 456.02 |

^a Le taux ne doit pas dépasser 7 % du total des catégories 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémoire d'accord du Fonds, et doit être conforme aux règles et procédures de chaque RUNO. On notera que les coûts directs induits par l'Agence exécutant le projet doivent être comptabilisés dans la rubrique budgétaire correspondante, conformément aux règlements, règles et procédures de l'Agence en question.

⁴ Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une demande de prolongation n'ayant pas d'impact sur le coût global, le sous-total et le total du budget doivent demeurer identiques à ceux du descriptif de projet d'origine approuvé.